

Règlement graphique n°2
Zonage
Jullouville

Prescrit le 29 mai 2018
Arrêté le
Approuvé le
Nom du Prés. de GTM

Signature

Pièce n°

1 2 3 4 5

géostudio gama

zAD

capla

Granville
Terre&Mer
Communauté de Communes

1. ZONES

Limite de zone

2. PRESCRIPTIONS

● Elément végétal et paysage remarquable à protéger (L.151-23 CU)

● Mer à préserver

..... Haie ou alignement d'arbres à protéger (L.151-23 CU)

— Lot littoral : bande des 100m

— Cours d'eau (L. 151-23 CU)

— Lot littoral : espace proche du rivage

■ Elément naturel protégé pour son intérêt écologique ou paysager (L.151-23 CU)

■ Espaces Boscs Classés (L.113-1 CU)

■ Ensemble patrimonial bâti à protéger (L.151-19 CU)

■ Zone inondable (source DREAL)

■ Chutes de blocs - pente forte (Source DREAL)

■ Limite de constructibilité en raison de nuisances et risques

■ Zone humide

■ Bande des 100m

■ Zone de risque d'inondation par submersion marine

3. HABILLAGE

— Limites parcellaires

■ Bâti dur

■ Bâti léger

